



**INSCRIPTION A LA BROCANTE DE FERICY**  
**DIMANCHE 02 JUIN 2024 (À retourner en mairie avec le règlement)**

**Habitant de Féricy : 1 mètre gratuit puis 5 € le mètre supplémentaire - 2 m minimum**

NOM.....Prénom.....  
Adresse.....77133 FERICY - Tel .....  
Nombre de mètre linéaire (véhicule non autorisé) : .....ml - Montant à régler.....€  
Carte d'identité n°.....délivrée le .....par .....  
Désirerais avoir mon stand au n° ..... de la rue de Ferland, **en accord avec le propriétaire.**

**Association Féricienne : 5 mètres gratuit puis 5 € le mètre supplémentaire**

Nom de l'association : .....  
Siège social : .....  
Représentant : .....  
Nombre de mètre linéaire (véhicule non autorisé) : .....ml - Montant à régler.....€

**Habitant d'une autre commune : 5 € le mètre linéaire - 2 m minimum**

NOM .....Prénom .....  
Adresse .....  
CP et Ville.....  
Tel .....  
Nombre de mètre linéaire (véhicule non autorisé) : .....ml - Montant à régler.....€  
Carte d'identité n°.....délivrée le .....par .....

**Date limite de réservation : mardi 28 mai 2024**

**ATTENTION**

**Il est impératif de vous présenter à l'accueil (entrée brocante devant école) pour vous faire enregistrer même si vous avez déjà réglé et même si vous êtes installés devant votre domicile**

Nous vous rappelons que la circulation sera interdite de 6 heures à 19 heures le dimanche 02 juin 2024 sur la partie de la rue de Ferland située **entre l'École et la rue de la Fontaine.**

La zone de déballage est comprise entre le 1 rue de Ferland et l'entrée de la rue Henri Mouton.

**Professionnels et alimentaires interdits.**

Un itinéraire d'installation des exposants sera fléché pour un passage obligatoire au contrôle situé devant l'École.

**Nous demandons aux habitants riverains de cette portion de la rue de Ferland de prendre leurs dispositions en conséquence s'ils doivent utiliser leur véhicule ce dimanche.** Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

L'installation des exposants ne se fait pas avant **6 heures et se terminera à 8h précise.**

Véhicules non autorisés sur le vide-greniers, par mesure de sécurité.

**En cas d'intempéries ou de désistement, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement.**